REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK, Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations:

CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danéle, BESSET Monique donne procuration à BELTRA Sandrine, GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote				
33	33	32				

Date de la convocation 30 mars 2017

> Date d'affichage 30 mars 2017

Objet de la délibération
Direction des finances –
Service finances – Reprise
anticipée du résultat 2016 Service public
d'assainissement

Vote pour à l'unanimité

POUR: 32
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

PRÉAMBULE

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain <u>pour éviter de recourir</u> à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer <u>en une seule fois et en totalité</u>.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2016 au budget primitif 2017/Service public d'assainissement.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49;

CONSIDÉRANT, l'état de reprise anticipée du résultat 2016 service public d'assainissement, visé par le receveur municipal;

Après avoir entendu pet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- REPORTE le résultat 2016 ainsi qu'il suit :

0 000 0 0	
Résultat global de la section de fonctionnement 2016	+ 832 596,81
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 chapitre 001	- 48 930,77
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016	- 327 096,18
Besoin de financement de la section d'investissement	- 376 026,95
Couverture du besoin de financement 2016 (compte 1068)	+ 376 026,95
Solde du résultat de fonctionnement chapitre 002	+ 456 569,86

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

COMMUNE DE SOLLIES-PONT BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

DEPENSES

Exercice

214 922,77

124 896,88

Excédent reporté 2015

742 570,92

0,00

TOTAL cumulé

957 493,69

124 896,88

SOLDE FONCTIONNEMENT

832 596,81

CUMULE

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES **DEPENSES**

Exercice

62 678,73

Restes à réaliser

0,00

Excédent reporté 2015

126 280,45

TOTAL

188 959,18

564 986,13

237 889,95

327 096,18

Déficit de l'exercice (hors Restes à réaliser)

-48 930,77 c/001

0,00

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser) **376 026,95** c/1068

Excédent ordinaire à reporter

456 569,86 c/002

Nemy BELLUOT

Fait à SOLLIES-PONT, le 24/01/2017

Certifié conforme,

Docteur André GARRON

Par délégation

Mme Danièle RAVINAL

Adjointe au maire

Déléguée aux finances et au budget

Certifié conforme,

Le Trésorier,

2016

ETAT NEANT

Fait à Solliès-Pont le 31 décembre 2016

Docteur André GARRON

Doctour André GARPON
Par délégation
Danièle RAMANAN
Adjointe au maire
Adjointe au maire
Déléguée aux finances - Budge,
Commande publique

Le Trésorier, Rémy BELLUOT

CED

30302 - ASST - SOLLIES-PONT RÉSULTATS BUGÉTAIRES DE L'EXERCICE

85 185,33		175 211,22	(h - d) Déficit
	90 025,89		(d - h) Excédent
The state of the s			RÉSULTAT DE L'EXERCICE
362 786,83	124 896,88	237 889,95	Depenses nettes $(n = 1 - g)$
44 881,59	44 881,59	0,00	Ammunations de mandats (g)
407 668,42	169 778,47	237 889,95	Annual Cuits (1)
2 2 2 2 2 1 856 043,00	894 971,00	961 072,00	Autorisations budgetaires totales (e)
000000000000000000000000000000000000000			CERENOES
2//601,50	217 722,11	2 - 4	principal
	217 022 77	62 678.73	Recettes nettes $(d = b - c)$
25 000.00	125 000,00	0,00	Réductions de titres (c)
60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 6	339 922,77	62 678,73	Titres de recettes émis (b)
1 856 043,00	894 971,00	961 072,00	Prévisions budgétaires totales (a)
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			RECETTES
TOTAL DES SECTIONS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	
		000	0

)

is Taken Public out Service du Socieur Local

083016

TRES. SOLLIES-PONT

Etat II-2 Exercice 2016

000

30302 - ASST - SOLLIES-PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	0 0 0		TOTAL III 5 868 851-37	-10121				ASST - SOLLIES-PONT	et commercial	caractere industriel	10	Budgete des en .	TOTAL II	caractère administratif	11 - Duagets des services a	7	TOTALI	Fonctionnement	Investissement	I - Budget principal	CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015
0 0 0	0,00		0	L3	0,00	0,00															L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016
	-85 185,33			-85 185,33	90 025,89	-175 211,22															L'EXERCICE 2016
	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0000	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	COC	0000	o		0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0					INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE
	783 666,04	783 666,04				-48 930,77	0	0			00000	0 0 0	00	000	.0	0 0 0					CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016